

# « Les avenirs de l'élevage, enjeu économique et social majeur de la province de Luxembourg »

approche prospective commanditée par René Collin,  
député provincial à l'économie, à l'agriculture et au tourisme

## Rapport final

juillet 2009

Établi collectivement par :

- Pierre Peeters – Département d'Économie rurale ;
- Roger Pichot – Centre d'Économie rurale - Département Agri-Développement ;
- Marc Mormont - U.Lg. - Département Sciences et Gestion de l'Environnement ;
- Pierre Stassart – U.Lg. - Département Sciences et Gestion de l'Environnement ;
- Didier Stilmant – Centre wallon de Recherches agronomiques - Section systèmes agricoles ;
- Emmanuel Winance – Direction du Développement et de la Vulgarisation de la RW ;
- Thierry Joie – Division Économie.

# Partie I : Ce qui a été fait

## Contexte

La province de Luxembourg est une terre d'élevage. Ce n'est pas qu'une réalité agricole. Cette dimension influe sur le paysage, la vie dans les villages, l'économie du territoire.

Or cette vocation, cette tradition sont entrées en crise profonde : le nombre de fermes se réduit, les fils ne succèdent plus aux pères, des outils de valorisation et transformation locaux (abattoirs, marchés aux bestiaux) ont disparu ou vivent. Les doutes et craintes de la profession quant à l'avenir de l'élevage, voire de l'agriculture, vont croissant.

En outre les fonctions du territoire évoluent : la terre d'élevage est aussi devenue terre de tourisme, terre de résidence, terre de transit de marchandises, terre de préservation de l'environnement. Les prairies qui dessinent ce territoire sont désormais reconnues pour les services environnementaux qu'elles rendent : maintien de la biodiversité, lutte anti-érosive, puits de carbone, rôle tampon dans la gestion des flux d'azote.

De quoi sera fait demain ? Dans quel contexte évolueront, se transmettront les fermes ? Plus brutalement, y aura-t-il encore des fermes à transmettre ? Que seront devenus le métier, le statut d'agriculteur et d'éleveur chez nous ? De quoi vivront-ils ? Autant de questions qui méritent que l'on se penche sur l'avenir.

## Objectif et partenaires du projet

Pour toutes les raisons énoncées ci avant, la Province de Luxembourg a souhaité que soit menée une réflexion sereine, aussi scientifique et objective que possible, sur les avenir possibles de l'élevage chez nous.

Deux questions fondamentales présidaient la démarche :

- au niveau « micro-économique », y a-t-il un avenir chez nous pour l'agriculture ? Autrement dit, est-ce un métier d'avenir, faut-il encore encourager les jeunes à s'y engager ? Comment peuvent-ils espérer gagner leur vie en embrassant cette profession passionnante mais difficile ?
- au niveau « macro-économique », comment pouvons-nous influencer sur le cours des choses pour préserver la diversité des activités économiques sur le territoire de la province ? Que pouvons-nous faire pour que l'agriculture puisse rester un secteur créateur d'emploi et par ailleurs un moteur de notre vitalité rurale ?

Traduites en objet de recherche, ces questions devenaient :

- identifier les facteurs qui à court et moyen termes sont susceptibles de conditionner le devenir de l'agriculture ;
- identifier les formes et les conditions de viabilité (économique mais aussi acceptation par les intéressés) susceptibles de favoriser l'adaptation de l'agriculture à ces facteurs de changement ;
- définir précisément les enjeux économiques et sociaux (qu'y a-t-il à perdre et à gagner dans chaque avenir identifié ?) ;

- amener, d'une manière participative, les acteurs concernés (agriculteurs, mais aussi pouvoirs locaux, etc.) à adopter un état d'esprit positif face aux changements proposés afin de leur permettre d'intégrer ces changements.

A charge pour la Province, sur base des conclusions de l'étude prospective, de contribuer à définir les voies d'adaptation des services à rendre au secteur (formation, encadrement, etc.) et de prôner l'adaptation des politiques agricoles (missions des services, affectation des ressources).

Elle a confié la réalisation de ce projet aux différents organismes publics qui, sur son territoire mais sans nécessairement dépendre d'elle, encadrent, conseillent des agriculteurs et réfléchissent aux orientations prises par l'agriculture. Se sont donc associés pour mener ce travail de prospective :

- le Département d'Economie Rurale de la Province de Luxembourg (DER) ;
- le Centre d'Economie Rurale (CER) – Département Agri-Développement ;
- le Centre wallon de Recherches agronomiques – section systèmes agricoles (CRA-W) ;
- l'Université de Liège – Unité socio-économie, environnement, développement (SEED) ;
- la Direction du Développement et de la Vulgarisation de la Région Wallonne.

La coordination du projet a été assurée par la Division Économie de la Province de Luxembourg. Cela traduit la volonté du Député provincial d'inscrire la démarche dans une perspective économique.

L'exercice prospectif est devenu réalité grâce au soutien financier de la Province et de la démarche de territoire Luxembourg 2010.

## **Méthode de travail**

Comment penser à demain quand les problèmes d'aujourd'hui obscurcissent l'horizon, colonisent les pensées et les énergies ?

La prospective propose de faire un détour par le futur pour parler du présent sans se fâcher. Elle n'est pas une démarche prédictive : la réalité ne sera ni aussi rose ni aussi noire que les futurs imaginés. Mais l'élaboration de scénarios permet de révéler les choix et enjeux qui, aujourd'hui, de l'échelle globale à l'échelle locale, influenceront sur notre futur. Ils posent ainsi indirectement la question des projets autour desquels les acteurs devront se mobiliser et des compétences à acquérir pour les réaliser : le détour par le futur permet ainsi de poser, dans le présent, des choix éclairés.

Dans le cas présent, le projet s'est développé en plusieurs temps :

- réalisation, analyse et discussion d'une base de référence chiffrant les évolutions du secteur, dans ses multiples dimensions, sur trente ans ;
- articulation des différents facteurs influençant l'avenir de l'élevage ;
- tenue d'une réunion de travail avec des spécialistes de la Politique Agricole Commune pour apprécier finement les mécanismes et tendances d'évolution de celle-ci (10/10/2008) ;
- élaboration des visions d'avenir ;
- organisation de trois ateliers prospectifs avec des publics spécifiques :
  - les conseillers agricoles (13/05/2009) ;
  - les jeunes agriculteurs (12/06/2009) ;
  - les mandataires communaux (18/06/2009) ;
- élaboration, discussion, rédaction des conclusions du projet.

## A. Les visions d'avenir

L'horizon temporel envisagé est celui d'une génération : 2040/2050.

La base de la réflexion prospective est constituée d'un inventaire des enjeux actuels et à court terme, cristallisés dans le projet de réforme de la PAC en 2013 : découplage des primes vaches allaitantes, échelle de lissage des DPU, équilibrage entre les deux piliers de la PAC. Mais elle intègre aussi des tendances, des évolutions possibles : fin de la dérogation accordée à la RW dans le cadre du Plan de Gestion Durable de l'Azote, renforcement contraignant de l'écoconditionnalité, démantèlement des outils de régulation de la production et de marché.

Le travail de prospective proprement dit s'est ensuite déployé en deux temps. D'abord nous avons réfléchi aux évolutions possibles de quatre grandes variables - commerce mondial, crise de l'environnement et de l'énergie, stratégies de l'industrie agroalimentaire et du consommateur, importance des politiques régionales ; en ont émergé deux réponses contrastées, que nous avons intitulées **scénario noir** et **scénario vert**. Ensuite, dans ce paysage futur, nous avons imaginé un projet volontariste d'élevage en province de Luxembourg, baptisé **scénario vaches**, qui s'appuie sur les atouts de notre territoire (la prairie) et rencontre l'exigence à l'échelle mondiale d'un équilibre et d'une équité dans l'alimentation des hommes, mais réclame des changements profonds quant à l'importance et à la nature du troupeau.

C'est à partir de ces éléments de cadrage et des réflexions qu'ils ont induites lors des ateliers prospectifs qu'une série de constats et de pistes d'action a été élaborée par l'équipe qui a piloté ce travail de prospective.

## B. Les ateliers prospectifs

Les trois ateliers ont été conduits de la même manière. Dans un premier temps, les participants étaient invités à réagir librement à trois ensembles de questions, volontairement provocantes, qui envisageaient les relations croisées entre les évolutions de l'agriculture, de l'alimentation et du territoire.

1. *Pourquoi pas*
  - *une alimentation sans agriculture européenne à un horizon de 10 ans ?*
  - *une agriculture de sociétés off shore, ayant leur siège à Monaco, Andorre... ?*
  - *une alimentation sans agriculture à un horizon de 50 ans ?*
2. *Une gestion de la nature sans élevage bovin, au-delà de la caricature des jardiniers du paysage ?*
3. *Une agriculture et une sylvoiculture sans tissu rural,*
  - *arrière jardin de la métropole Luxembourgeoise,*
  - *vide de ses habitants, qui, sous la pression de la crise énergétique, auront migré vers les villes et leurs banlieues ?*

Dans un second temps étaient présentées les visions d'avenir, auxquelles les participants étaient à nouveau invités à réagir, pour les critiquer, les préciser, les enrichir.

## Partie II : les constats

### A-t-on le choix ?

Un premier constat est le relatif fatalisme des participants aux ateliers. Comme si la logique de libéralisation des marchés était intégrée. La question est alors : comment s’y adapter, la freiner ou y résister ? Mais les suggestions de pistes alternatives sont rares et peu construites. Ce relatif fatalisme explique que les questions que nous avons voulu provocantes pour introduire les ateliers n’ont finalement que très peu suscité de réactions vives. De même plusieurs participants ont affirmé que le scénario que nous avons qualifié de noir était déjà la réalité. Il y a un constat partagé de la rapidité du changement et de la difficulté à en prédire la direction (« du cheval de trait au robot de traite »), mais peu de vraie réflexion sur les différents scénarios possibles de ce changement. Bien sûr le contexte très chaud du prix du lait ne nous a pas aidés, mais peu de suggestions sont faites pour anticiper ces changements, pour se donner les marges de manœuvre (par exemple en découplant totalement les aides de la production) nécessaires à toute période de transition et considérées indispensables par tous. « On investit à un horizon de 20 ans mais les règles du jeu changent après quelques années ».

### Agriculture et alimentation, un lien peu questionné

L’alimentation reste la première source de légitimité pour le secteur agricole. Les menaces liées à la libéralisation des marchés agricoles (lait) et aux possibles délocalisations de la production (viande) sont clairement perçues. La plupart des acteurs du monde agricole y opposent l’argument de la souveraineté agricole de l’Europe sans avoir une claire idée de ce que ce principe peut éveiller chez les citoyens. Le lien implicite entre agriculture et alimentation n’est pas remis en cause<sup>1</sup>.

Les crises sanitaires liées à la mondialisation des marchés ont conduit les agriculteurs, en particulier la nouvelle génération, à reconnaître le rôle et l’importance des consommateurs. Ce consommateur apparaît d’abord comme le client d’aujourd’hui ou de demain (les enfants dans les écoles). Différentes approches - ferme en ville, ferme pédagogique, école, vente directe - co-existent mais demeurent fragmentaires, sans réelle stratégie d’ensemble. Le décalage entre la réalité et la manière dont elle est présentée dans des manifestations telles que les fermes en ville est perçu de façon variable (lèche vitrine ou ?? ). Le concept dominant reste celui de l’« éducation du consommateur » car les agriculteurs rencontrés pressentent que ce dernier, par ses questions et ses compétences (ou absences de compétences), peut être (ou non) un levier de changement.

Par contre, les consommateurs ne sont pas perçus comme un levier possible de la redéfinition des relations entre agriculteurs et autres acteurs de la filière agro-alimentaire. Pourtant ils peuvent, par leur comportement et leurs choix, influencer sur des enjeux tels que la définition et la gestion de la sécurité alimentaire, le bien-être animal ou les stratégies d’innovation en aval ou en amont dans l’agroalimentaire.

### Agriculture Environnement, une question trop peu légitime

Très peu de participants ont voulu, su ou pu réagir à l’hypothèse d’une gestion de la nature sans élevage (bovin) que nous avons formulée à travers l’affirmation suivante : « *Pourquoi pas la transformation de la province de Luxembourg en un vaste parc naturel, largement forestier avec une agriculture résiduelle ? (réserver*

---

<sup>1</sup> Pourtant les avancées biotechnologiques conduisent à un découplage croissant entre production agricole et production alimentaire. Dans le domaine de l’élevage en particulier, les progrès accomplis dans la chimie alimentaire rendront bientôt possible la consommation d’une viande synthétique semblable à la viande d’origine animale. Ce projet qui vise à remplacer l’élevage par la biotechnologie fait l’objet d’alliances émergentes entre activistes végétariens et agro-industrie (<http://www.new-harvest.org/substitutes.htm>).

*l'agriculture aux terres riches avec des productions compétitives au plan mondial : grandes cultures*) ». La question de l'environnement demeure peu légitime chez les agriculteurs alors qu'il est évident que les discussions au niveau de l'OMC et la réforme de la PAC de 2013 conduiront à un renforcement de l'écoconditionnalité des soutiens à l'agriculture. La question de la légitimité environnementale se réduit très rapidement à une stratégie opportuniste de captation de primes. La manière dont les agriculteurs envisagent la régulation des effluents d'élevage à 170 kg N/ha au niveau du PGDA illustre bien ce point de vue : ils considèrent en effet la norme actuelle comme légitime et irréfutable alors qu'elle a été imaginée et construite comme une dérogation temporaire. De même, le fait que 35% environ des exploitations de la région jurassique – et près de 50% dans le canton de Virton – sont actuellement convertis au bio est interprété trop souvent comme une démarche opportuniste commandée par le seul attrait des primes, et nullement comme la conséquence d'un choix philosophique ou agricole. Ces deux exemples montrent combien l'environnement reste considéré souvent exclusivement comme une contrainte.

L'incompréhension entre agriculture et environnement est donc profonde. Elle l'est d'autant plus qu'elle est souvent associée à l'incompréhension par rapport à des formes de contrôles très tatillonnés dont les agriculteurs font l'objet. Ceux-ci assimilent donc environnement à contrôle de l'écoconditionnalité (pénalités retenues sur le paiement des DPU) et contrôles sanitaires. Les contrôles menés par l'AFSCA et autres administrations compétentes sont vécus comme injustes et parfois inéquitable par les agriculteurs. Ils sont également perçus par certains comme une entrave à « la liberté de produire ». Si, à ces sentiments, on ajoute les rapports conflictuels que peuvent entretenir experts de la nature et agriculteurs, on mesure alors l'ampleur du fossé entre la demande environnementale inscrite dans les politiques publiques et sa perception par les agriculteurs. Construire la légitimité de la question environnementale n'est pas de la seule responsabilité des agriculteurs. Elle relève davantage de la responsabilité de la profession (encadrement) et des différents niveaux de politique publique.

Ce constat préoccupant n'est cependant pas inéluctable : on a vu en effet comment en une quinzaine d'années – moins d'une génération – la question des consommateurs est devenue légitime chez les agriculteurs. Ainsi, pour une majorité de jeunes agriculteurs, le consommateur n'est plus uniquement le client auquel il s'agit de transmettre un bon message marketing ; ce client est devenu un mangeur, un citoyen avec lequel il convient de dialoguer.

### **L'installation des jeunes<sup>2</sup>**

Les jeunes sont extrêmement inquiets. L'érosion du secteur est en moyenne de 3,5 % par an : une exploitation disparaît tous les 2,5 jours. Et les installations, qui diminuent sévèrement en province de Luxembourg, ne contrebalancent pas les cessations d'activité.

Le modèle d'installation classique - reprise d'exploitation sur le modèle de la génération précédente avec questions quant aux quotas et au futur des primes - demeure. Il s'agit ici de s'adapter par la croissance (quota / foncier) et une meilleure technicité.

Mais des jeunes qui viennent de l'extérieur de l'agriculture - soit qu'ils ne sont pas issus de ce milieu, soit qu'ils font un détour par un métier à l'extérieur, qu'ils conservent dans certains cas (pluriactifs) - constituent une trajectoire d'installation différente. Celle-ci a l'avantage d'amener de nouvelles idées et une réelle capacité à comprendre l'environnement social changeant dans lequel ils vivent et s'inscrit leur exploitation.

---

<sup>2</sup> Dans le cadre de cet exercice, nous avons veillé à réunir de jeunes agriculteurs représentatifs de la diversité existant au sein de notre territoire. Pour ce faire, outre des responsables et des membres de la FJA, nous avons sollicité une participation importante de jeunes agriculteurs engagés dans des projets de vente directe, ferme pédagogique, ferme bio. Souvent ces derniers exercent ou ont exercé un autre métier qui les rend en quelque sorte extérieurs à la profession.

A ce titre, la plupart des participants insiste sur l'importance de contraindre les jeunes candidats à l'installation à faire un stage à l'extérieur, c'est-à-dire réellement en dehors de leur réseau social. Enfin dans aucun atelier il n'a été fait mention de nouveaux concepts d'installation tels celui de l'installation progressive qui, en France, concernerait aujourd'hui 30% des installations.

La question de l'accès au foncier est évidemment posée. Au niveau des communes deux pistes ont été évoquées. D'une part les communes disposent de terres qu'elles louent aux agriculteurs sur base de bail à ferme ou d'aisance. Ces réserves foncières peuvent être importantes. Certaines communes ont fait un réel effort pour distribuer ces terres aux jeunes agriculteurs. Ce principe de redistribution semble cependant se heurter à de fortes résistances de la part d'usagers qui ont construit l'économie de leur ferme en comptant sur ces terrains, à la mesure de la protection du bail à ferme. D'autre part, le principe d'une bourse foncière – qui a déjà été imaginé, mais sans succès – pourrait être réenvisagé, fût-ce à titre expérimental, pour rendre publiques l'offre et la demande de terre au niveau communal ou intercommunal.

Enfin l'installation se heurte également à la difficulté de l'échange d'informations, de la concurrence entre agriculteurs. De nouveaux entrants signalent toute la difficulté à pénétrer dans les fermes voisines. Ce constat ouvre la question de la coopération entre exploitations agricoles et de la nécessité de nouvelles formes d'entreprise agricole.

## III Pistes d'action

### Introduction

Le contexte futur dans lequel l'agriculture de la province de Luxembourg aura à évoluer sera marqué par de nombreuses incertitudes. Il ne fait pas doute que la politique agricole européenne évoluera, même si on ne sait pas dans quelle mesure et à quelle vitesse les soutiens seront réorientés. Ce qui nous paraît primordial dans un tel contexte c'est certainement de privilégier les capacités d'adaptation de l'agriculture à des évolutions qui sont non seulement celles de la politique agricole, mais aussi des politiques d'environnement, des modes de consommation, des industries agro-alimentaires et du territoire rural wallon.

C'est dans cette direction du développement de capacités d'adaptation que les pistes suivantes sont proposées pour des actions qui peuvent être entreprises tant à l'échelle de la Province et des communes que de la Région. Mais il faut aussi souligner la nécessité pour le monde agricole de participer activement à cette évolution et de prendre ses responsabilités notamment en développant activement des formes de coopération entre les exploitations agricoles et avec des partenaires d'autres secteurs économiques et sociaux.

Conformément à la demande des commanditaires de cette étude, nous envisageons avant tout le secteur agricole comme un secteur économique dont il s'agit d'assurer la viabilité en bonne harmonie avec les territoires. Ce regard économique nous incite à privilégier une approche qui met au premier plan l'emploi agricole et para-agricole. Ce même regard économique, soucieux de la viabilité des exploitations, doit aussi inciter à prendre en compte des évolutions tendanciennes importantes, à savoir principalement que les soutiens financiers à l'activité agricole et para-agricole seront très probablement de plus en plus liés aux fonctions non directement économiques de celles-ci, à savoir les services environnementaux qu'elles rendent, et les emplois qu'elles procurent, ainsi que leur contribution à une économie rurale diversifiée.

Dans cette perspective nous avons identifié 6 pistes d'action que nous explicitons ci-dessous et autour desquelles devrait pouvoir se constituer un consensus d'action entre tous les acteurs concernés.

Il ne nous appartient pas de définir les modalités précises de mise en œuvre de ces propositions d'action dans la mesure où cette mise en œuvre devrait faire l'objet de discussions entre les partenaires afin d'aboutir à un consensus stratégique.

### Piste 1. L'installation des jeunes agriculteurs.

Compte tenu de la démographie des exploitants agricoles d'une part et des difficultés croissantes d'installation (hausse des capitaux nécessaires) d'autre part, l'installation de nouveaux exploitants agricoles est une priorité. Les obstacles à l'installation sont aussi de nature psychologique et sociale vu le contexte d'incertitudes et les crises sectorielles récurrentes.

A côté des formules actuelles d'aide à l'installation, récemment modifiées, il nous paraît important d'accorder une place importante au développement de nouvelles formes d'installation :

- l'installation progressive, via le maintien d'une activité salariée pendant un temps, est un phénomène réel même s'il n'est pas connu et quantifié ; il devrait être encouragé et soutenu dans la mesure où il permet un développement progressif, limite l'endettement à des niveaux raisonnables et n'enferme pas les exploitants nouveaux dans des programmes d'investissement à long terme et fortement contraignants pour l'évolution des exploitations ;

- l'agriculture à temps partiel est également une formule qui a souvent été rejetée par la profession, négligée par les politiques agricoles, et qui pourrait être encouragée ;
- les exploitations multifonctionnelles (production et transformation, production et ferme pédagogique, production et services, etc.) devraient faire l'objet d'une attention toute particulière dans la mesure où la diversification interne est aussi un facteur qui rend les exploitations adaptables et où elle valorise l'emploi et l'intégration des exploitations dans l'économie rurale (services, tourisme, environnement) ;
- en particulier il nous paraît qu'à côté des exploitations spécialisées « classiques » se développent de nombreuses tentatives de nouveaux modèles d'exploitation qu'on pourrait définir comme s'inscrivant dans une économie de proximité ; ce sont par exemple les initiatives de vente directe. Ces nouvelles exploitations, comportant souvent des activités de transformation ou de service, devraient faire également l'objet d'une aide spécifique à l'installation et au développement initial ;
- le service d'aide à l'installation<sup>3</sup> pourrait être davantage optimisé par une mise en relation accrue des différents acteurs concernés autour de projets d'installation adaptés à chaque situation, par la réunion de compétences diversifiées permettant de coordonner les différentes aides possibles, qu'elles soient financières, de gestion ou de coopération entre agriculteurs et non agriculteurs ; lors de l'installation, les jeunes devraient être informés de façon complète sur le statut juridique et social à choisir pour leur entreprise ;
- enfin, la question de la sécurité du revenu de l'agriculteur face aux crises agricoles de nature sanitaire ou économique devrait faire l'objet de réponses appropriées ; les opérateurs publics et privés, en ce compris par exemple les caisses d'assurances sociales, devraient pouvoir, ensemble, proposer une assurance revenu minimum et / ou une assurance faillite.

En aparté, une autre question sensible a été abordée, qui concerne la transmission des droits à produire d'une génération à l'autre : comment concilier les intérêts d'une génération qui a hérité gratuitement de ces droits et les intérêts des générations suivantes qui doivent investir pour les racheter ?

## **Piste 2. Des politiques agricoles locales**

Même si leurs moyens d'action directe (sur les prix, les marchés, les soutiens) peuvent paraître maigres et ne sont pas toujours identifiés, les communes peuvent jouer un rôle important à trois niveaux au moins :

- au niveau du foncier, un certain nombre de communes sont propriétaires de terres agricoles qu'elles louent ou mettent à disposition d'exploitants agricoles ; il s'agit là d'un levier non négligeable par lequel elles peuvent soutenir des projets d'exploitation, des installations nouvelles et des choix en matière de filières agricoles et énergétiques ;
- au niveau de la communication et de la formation, les agriculteurs et en particulier les jeunes agriculteurs sont très sensibles, à juste titre, au fait que leur métier est mal connu, mal perçu et mal promu, que les rapports de voisinage sont difficiles parfois, et enfin que les consommateurs doivent être non seulement sensibilisés mais formés à la compréhension de leur alimentation : les communes, à travers les écoles qu'elles gèrent, les associations qu'elles soutiennent, peuvent jouer un rôle important dans cette mise en relation des agriculteurs avec les consommateurs et les citoyens ; elles sont aussi souvent responsables de collectivités (école, maisons de repos, etc.) qui ont des responsabilités alimentaires et constituent ainsi autant de leviers d'action non négligeables ;
- au niveau du développement enfin les communes sont nombreuses à être engagées dans des programmes d'action comme par exemple les projets Leader : or on sait que l'agriculture est souvent

---

<sup>3</sup> L'aide à l'installation est aujourd'hui encadrée par les consultants AIDA / ISA agréés par la RW.

insuffisamment présente dans les objectifs de ces programmes d'action qui relèvent pourtant du second pilier de la Politique Agricole Commune ; un effort important pourrait être entrepris pour mieux insérer des projets agricoles dans ces programmes d'action ;

- nous suggérons aussi que des coopérations entre communes (d'ailleurs favorisées par des programmes européens) et en particulier entre communes rurales et communes plus urbanisées s'instituent autour d'un système organisé d'échange de services : lieux d'accueil en milieu rural contre lieux de promotion, distribution de produits en milieu urbain.

### **Piste 3. Flexibilité face au changement de la politique agricole**

Il nous paraît qu'un certain nombre de réorientations de la Politique Agricole Commune sont inévitables à terme. Sans pouvoir définir exactement dans quel sens iront ces réorientations, il nous paraît prioritaire d'adopter une attitude plus proactive et non pas de résister en permanence en s'accrochant à la défense des situations actuelles.

En ce qui concerne le découplage des aides à la vache allaitante, il convient de trouver les formules les plus adéquates pour favoriser une adaptation progressive en prélude à une évolution qui semble bien inéluctable. Il serait particulièrement opportun de soutenir les systèmes en lien avec le territoire, mais qui obligent le maintien d'un troupeau minimum. Notre élevage garantira mieux son avenir en consolidant son caractère extensif, davantage en phase avec l'environnement et avec les attentes de la société pour des produits sains et moins dépendants d'une alimentation importée (soja, aliments énergétiques), respectueux aussi du bien-être des agriculteurs.

Il nous paraît également que la perspective du lissage des DPU peut être l'occasion d'apporter un surcroît de soutien aux systèmes d'élevage herbagers comme ceux de la province de Luxembourg.

### **Piste 4. Une agriculture innovante**

Nous avons constaté que, en particulier chez les jeunes agriculteurs, mais aussi chez certains autres, la recherche de nouvelles manières de produire ou de vendre est une préoccupation forte, de nature à leur éviter la course indéfinie à l'agrandissement et à l'investissement. Pour cela il est indispensable de miser sur l'innovation, sans préjuger des différentes formes d'innovation qui sont possibles.

Des initiatives souvent individuelles, parfois collectives, existent en ce sens. Nous suggérons de développer une politique de soutien à l'innovation sous forme d'un appui multidisciplinaire à des projets collectifs d'innovation :

- soutien à l'innovation : les innovations possibles se situent aussi bien dans le domaine de la production proprement dite, dans celui de la transformation des produits (à la ferme ou autrement), dans des formules de commercialisation, que dans le développement de services ; très souvent l'innovation peut aussi se situer dans la manière de combiner, dans l'exploitation ou par la coopération entre exploitants, ces différentes activités ;
- appui multidisciplinaire : il y a lieu d'apporter en même temps un soutien en termes de techniques, de gestion, d'organisation, de marketing et de communication ;
- projets collectifs : nous suggérons aussi de favoriser des projets qui sont élaborés par des groupes (d'agriculteurs ou d'agriculteurs et autres acteurs économiques) de manière à favoriser la coopération, les économies d'échelle et la mobilisation des compétences ;

Des compétences d'encadrement doivent être développées dans ce sens en s'appuyant notamment sur une bonne connaissance et communication de projets exemplaires, d'exemples étrangers.

Cette piste consisterait alors à réorienter l'encadrement agricole autour de Groupes d'Innovation Agricole et Alimentaire. Le lien avec la piste 1 est évident puisque de nouvelles installations devraient constituer des moments clés d'une telle dynamique d'innovation.

### **Piste 5. Environnement**

Les préoccupations environnementales iront inévitablement en s'accroissant. La priorité devrait être d'envisager ces demandes sociales non seulement comme des contraintes auxquelles il faut s'adapter, mais comme des opportunités de développement. Ceci demande une révision générale de l'approche des relations entre agriculture et environnement.

Il faut pour cela :

- donner une vision positive des préoccupations énergétiques et de biodiversité au monde agricole et assurer progressivement que ces préoccupations sont légitimes et positives ; cela pourrait se faire par des appels à projets innovants, des concours mettant en évidence des réalisations exemplaires ;
- se préoccuper activement d'une valorisation des contributions positives de l'agriculture à l'environnement, à la qualité de l'eau, aux paysages et à l'entretien des zones naturelles ; ceci passe par des efforts scientifiques pour identifier ces contributions, les mettre en valeur et trouver des formes légitimes de rémunération de ces contributions que ce soit par le marché ou par des aides publiques justes ;
- que les acteurs de l'environnement (administratifs, associatifs, citoyens) s'ouvrent également à un dialogue avec les agriculteurs dans une perspective d'innovation.

Une approche territoriale (aux échelles communale, intercommunale, des parcs naturels, des contrats de rivière, etc.) est certainement la meilleure voie de mise en œuvre de cette piste d'action qui ne peut être séparée des précédentes.

### **Piste 6. La valorisation de la production agricole**

Sans imaginer une agriculture luxembourgeoise fermée sur elle-même, il est pertinent de se préoccuper de rendre celle-ci moins dépendante des marchés de plus en plus volatils et donc de tenter de valoriser au mieux la production agricole par des activités de transformation et de commercialisation. Pour ce faire trois priorités émergent :

- soutenir le développement d'une transformation et commercialisation dans un contexte de proximité (circuits courts sous toutes leurs formes) : tout en étant conscient des limites économiques de cette approche en termes de volumes, c'est néanmoins une piste importante en termes d'emploi, d'autonomie et d'intégration des exploitations dans leurs territoires ; pour cela aussi rendre raisonnables les contrôles ;
- soutenir une diversité des circuits de commercialisation des produits agricoles de base de manière à éviter une dépendance trop forte par rapport à quelques acteurs économiques intermédiaires ;
- favoriser des entreprises agro-alimentaires qui investissent dans la différenciation de leurs produits et qui vont jusqu'à délivrer les produits finaux.